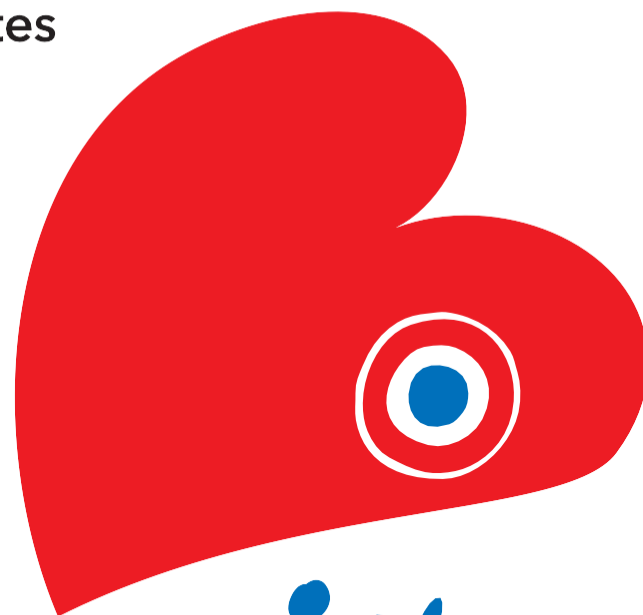


**Faire
reculer
les préjugés
racistes et
antisémites**

Projets
collectifs
réalisés par
des jeunes
de moins
de 25 ans



**Prix
ilan
Halimi**

Appel à candidatures



En partenariat
avec
**le ministère de
l'Éducation
nationale
et de la Jeunesse et
le ministère de
la Culture**



radiofrance
S'ENGAGE



Il pensait que les juifs dominaient le monde. Il pensait que les juifs volaient l'argent de l'État, qu'ils étaient tous riches, et que s'ils ne l'étaient pas, leur communauté, solidaire, paierait la rançon. Après avoir identifié des commerces juifs, boulevard Voltaire à Paris, il a donc envoyé un appât pour récolter des numéros de téléphone. Ilan Halimi a donné le sien. La fille l'a rappelé deux jours plus tard pour lui proposer de boire un verre.

Des types lui ont sauté dessus ; ils l'ont enlevé, séquestré, torturé pendant 24 jours, puis finalement laissé pour mort le long d'une voie de chemin de fer.

« *Les juifs sont riches* » est un préjugé vieux comme le monde. Et un préjugé qui tue. Né de l'anti-judaïsme religieux qui les obligeait à exercer des métiers liés à l'argent puisque la

terre leur était refusée, il justifiera les pogroms dès le Moyen-Âge, puis s'adaptera à l'ère du capitalisme en accusant cette communauté de tenir les rênes de la finance Internationale, et six millions d'entre eux finiront dans les chambres à gaz - du préjugé au complot, il n'y a qu'un pas.

Faire reculer les préjugés

On espérait que le génocide des juifs aurait débarrassé le monde de l'antisémitisme, fondé en partie sur ce cliché ancestral.

C'était une erreur d'appréciation, et la mort d'Ilan Halimi, en France en 2006, nous l'a tragiquement prouvé. Soutenir aujourd'hui un prix national qui porte son nom, c'est prendre la mesure de cette méprise. C'est comprendre que ce préjugé est tenace et qu'à chaque génération, il faut lutter contre. Alors luttons contre.

Émilie Frèche
Présidente du Jury



APPEL À CANDIDATURES 2024

Le prix Ilan Halimi a été créé en 2018 dans le cadre du Plan National de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020. Il récompense un travail collectif mobilisant au moins 5 jeunes âgés de moins de 25 ans qui ont mené une action visant à lutter contre les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites.

Il porte le nom d'Ilan Halimi, jeune français enlevé, séquestré et torturé, mort de la haine antisémite. Il avait 23 ans, il est celui qui pourrait être notre frère, notre cousin, notre ami.

Ce prix vise à récompenser celles et ceux qui se mobilisent et qui par leur créativité et leur inventivité s'engagent pour faire reculer les préjugés.

Il s'agit de mobiliser et récompenser des collectifs de jeunes âgés de moins de 25 ans, dans un cadre scolaire ou non, accompagné d'un majeur référent ayant réalisé une action ayant contribué à faire reculer les préjugés racistes et antisémites. Cette action peut par exemple relever du champ culturel, sportif, numérique ou d'interventions auprès du public. Les actions présentées doivent avoir été réalisées durant l'année 2022 ou 2023.

Un jury composé de personnalités du monde de l'éducation, de la culture, de la citoyenneté et de l'engagement procédera aux qualifications.

Les finalistes seront avisés la semaine du 15 janvier 2024.

Ils seront conviés à la finale à Paris en février 2024 pour une présentation de leur action devant le jury et les autres candidats. Lors de cette présentation, ils devront expliquer leur démarche, la genèse de leur action, la pertinence de celle-ci et les effets qu'elle a pu produire.

Les modalités d'évaluation portent sur la qualité de la présentation, le contenu et la pertinence de l'action réalisée.

Un Grand Prix Ilan Halimi et trois distinctions viendront récompenser les lauréats.

Le Prix Ilan Halimi sera remis par la Première ministre en février 2024.

Les actions lauréates seront valorisées par les services de communication de la DILCRAH et des partenaires.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site www.dilcrah.fr

La date limite de dépôt du dossier de candidature est le 29 décembre 2023.



Contact

DILCRAH

dilcrah@pm.gouv.fr

06 62 14 16 39